

## **Observations de l'ADTC dans le cadre de la concertation préalable sur le projet d'extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix Flottibulle**

L'ADTC soutient le prolongement à Flottibulle de la ligne A de tramway prévu dans le schéma directeur tramway de l'agglomération grenobloise et indispensable au maillage du réseau de Transports en Commun.

Flottibulle est destiné à devenir à terme un point nodal du réseau de transport public avec la gare de Pont de Claix déplacée pour cause de PPRT (Plan particulier d'exposition aux risques technologiques), la proximité du cours Saint André donnant accès aux lignes TAG (1) et Transisère (Express 2, 3000, 4100...).

A terme du prolongement de la ligne A, la ligne 16 n'a plus de raisons de desservir Flottibulle. Nous proposons que la ligne 13, vu sa bonne qualité d'offre, puisse être jointe aux possibilités de maillage du réseau par un prolongement à Flottibulle.

### **Choix de la position du terminus à Flottibulle : l'ADTC préconise une station terminus parallèle à la voie ferrée**

Les correspondances étant très pénalisantes pour les usagers, il convient de favoriser au mieux les échanges possibles entre le terminus de la ligne A, les quais de gare, les arrêts de cars et bus situés sur le cours Saint André. Pour cela, faute d'un échange quai à quai avec les cars et bus, il faut minimiser les distances à parcourir par les usagers.

Il nous semble donc impératif que le terminus de la ligne A soit implanté parallèlement à la voie ferrée existante.

Nous notons que le pôle gare comportera une traversée sécurisée. Cette traversée facilitera l'accès aux arrêts des lignes TAG et Transisère. Elle concerne les populations de Pont de Claix et du sud à destination d'Echirolles centre et du sud de Grenoble - ou réciproquement – dont l'accès en transport public est aujourd'hui problématique voire impossible.

### **Choix de la position d'insertion de la plateforme sur l'avenue Général de Gaulle : l'ADTC demande une plateforme centrale**

L'arrivée de la ligne sur l'avenue Général de Gaulle perpendiculaire à la voie ferrée nécessite un virage à 90°. Du fait de cette courbe la station terminus sera éloignée de l'avenue d'une distance supérieure au rayon de la courbe. Il est donc nécessaire de positionner l'emprise tramway au centre de l'avenue pour ne pas trop éloigner les quais de l'accès aux arrêts du cours Saint André.

La vitesse commerciale et la régularité sont des impératifs d'exploitation pour le tramway. Il importe donc que celui-ci ne soit pas gêné par des manœuvres de véhicules entrant ou sortant de parkings, d'immeubles ou de locaux commerciaux. Le fonctionnement des lignes B et C en site central a confirmé la pertinence de cette solution.

Il nous apparaît donc de loin préférable – autant pour l'accès au terminus que pour la bonne insertion de la circulation – de prévoir l'implantation de ce prolongement en site central.

### **Choix de l'implantation de la station intermédiaire :**

L'ADTC privilégie le choix des options 2 ou 3 situés à mi-chemin des stations Flottibulle et Denis Papin pour l'implantation de la station intermédiaire Grand Galet.

Monique GIROUD  
Présidente